Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2025

Résolutions soumises à l'AG

Le rapport de gestion, les comptes et le détail des résolutions sont en lien dans le mail de convocation.

1. Approbation du rapport de gestion

L'assemblée valide le rapport de gestion.

2. Approbation des comptes

L'assemblée valide les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.

3. Affectation du résultat de l'exercice

Conformément aux statuts il est proposé d'affecter le résultat négatif de 1 324 € en report à nouveau.

4. Remboursement de parts sociales :

L'assemblée valide le remboursement d'une part sociale pour une associée ayant souscrit au capital le 26/06/2018 et dont la demande de remboursement a été reçue le 21/04/2024.
Toutefois la validation des comptes faisant apparaître un déficit de 1 324 €, la valeur de remboursement de la part est réduite conformément aux statuts (article 17).
La perte s'impute sur le capital et les réserves statutaires proportionnellement à leur montant respectif.
La validation des comptes implique de fixer la valeur de remboursement de la part à son montant nominal de 100 € moins 1,93 €, soit **98,07 €**.

5. Candidatures au Conseil coopératif

Les candidatures pouvant être présentées en cours d'AG, le vote par anticipation n'est pas possible pour cette résolution. Seules les personnes présentes à l'AG pourront voter pour les candidatures éventuelles.

6. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée générale donne pouvoir au Conseil coopératif pour accomplir les formalités.